

La « loi Schiappa » contre les violences sexuelles et sexistes Deux ans et demi après, où en est-on ?

Colloque¹ / webinaire – 29 janvier 2021 – 9h-18h – centre Panthéon

Matinée (webinaire)

8h45 : Accueil des intervenantes et intervenants

9h00 : Mots d'accueil

Stéphane Braconnier, Président de l'Université Panthéon-Assas

Marlène Schiappa, Ministre déléguée à la citoyenneté

Carole Hardouin-Le Goff et Benjamin Moron-Puech, maîtres de conférences à l'Université Panthéon-Assas

9h20 : Regards croisés sur le rapport d'évaluation de la « loi Schiappa »

Modération par Denis Mazeaud, référent égalité femme-homme à l'Université Panthéon-Assas

Regards institutionnels

- Alexandra Louis, députée et autrice du rapport d'évaluation de la « loi Schiappa »
- Magali Lafourcade, Secrétaire générale de la CNCDH
- Benjamin Pitcho, membre du CNB et représentant du président Jérôme Gavaudan

Regards associatifs

- Marie-Pierre Colombel, présidente de l'association Enfance et partage
- Michelle Dayan, présidente de *Lawyers for Women*

Regards universitaires

- Yves Surel, professeur de sciences politiques à l'Université Panthéon-Assas
- Audrey Darsonville, professeure de droit pénal à l'Université Paris Nanterre

Questions-Réponses

10h55 Pause

11h10 : Quelle place pour le sexisme dans la loi pénale ?

Modération par Aude Lorriaux, grande reportrice discrimination à 20 minutes

- Élise Fajgeles, ex-députée et co-autrice du rapport sur la verbalisation du harcèlement de rue
- Christophe Merlin, directeur de la sûreté de la SNCF
- Lucile Dupuy, Cheffe de projet et responsable du développement de l'association HandsAway
- Caroline Duparc, maître de conférences en droit privé et de sciences criminelles à l'Université d'Angers
- Jean-Baptiste Perrier, Professeur de droit privé et de sciences criminelles à Aix-Marseille Université

12h45 : Pause

La « loi Schiappa » contre les violences sexuelles et sexistes

¹ Le colloque se déroulera dans le respect strict du protocole sanitaire en vigueur (port du masque obligatoire, respect strict des gestes barrières, distanciation sociale)

Deux ans et demi après, où en est-on ?

Après-midi (webinaire)

Modération par Dany Laforge, journaliste politique

13h45 : Allocution d'Adrien Taquet, Secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles

13h50 : La prescription des infractions sexuelles sur personnes mineures en question

- Madeleine Mathieu, avocate générale à la chambre criminelle de la Cour de cassation
- Delphine Meillet, avocate au barreau de Paris
- Gérard Lopez, médecin psychiatre et président d'honneur de l'Institut de victimologie
- Agathe Morel, avocate au barreau de Paris et représentante d'Enfance et Partage
- Benjamin Moron-Puech, maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas

15h30 : Pause

15h45 : La lutte contre l'inceste et les autres violences sexuelles sur personnes mineures

- Laurence Begon, Magistrate coordinatrice de formation continue
- Carine Diebolt, avocate au barreau de Paris
- Pauline Le Monnier de Gouville, maître de conférences à l'Université Panthéon-Assas
- Mélanie Dupont, psychologue, UMJ pédiatrique, Hôtel Dieu, présidente de l'association Centre de Victimologie pour Mineurs (CVM)
- Patrick Loiseleur, vice-président de l'association Face à l'inceste
- Carole De Haas, militante féministe
- Carole Hardouin-Le Goff, maître de conférences en droit pénal à l'Université Panthéon-Assas

17h40 : Rapport de synthèse, Valérie Malabat, professeure de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Bordeaux

18h00 : Fin du colloque

Présence d'un espace presse

Comité d'organisation : Alexandra Louis (députée des Bouches-du-Rhône), Carole Hardouin-Le Goff et Benjamin Moron-Puech (maîtres de conférences à l'Université Panthéon-Assas), Marie-Pierre Colombel (présidente de l'association Enfance et Partage), Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme.

Avec l'aide de Nathalie Ceriani, secrétaire du Laboratoire de sociologie juridique et Charlotte Duval, collaboratrice parlementaire.

Comité de soutien :

